



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL
Division/Services professionnels en informatique -
division EL
4C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet EFM Systems Integration	
Solicitation No. - N° de l'invitation F1686-150029/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client F1686-150029	Date 2016-12-21
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-615-30604	
File No. - N° de dossier 615el.F1686-150029	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-01-09	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ghaddab, Nabil	Buyer Id - Id de l'acheteur 615el
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-5419 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification vise à répondre aux questions reçues.

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION 1

Nous croyons comprendre que l'État aimerait utiliser le critère C.O1 pour veiller à ce que le MPO obtienne des propositions de fournisseurs en mesure de satisfaire adéquatement aux besoins du MPO en matière de dotation. Par ailleurs, nous croyons comprendre qu'il y aura trois (3) contrats de plus de 4 millions de dollars chacun pendant leur durée. En gardant cela à l'esprit, l'État envisagerait-il de modifier le critère C.O1 comme suit :

Pour être accepté, chaque contrat doit avoir :

1. été attribué au cours des cinq (5) dernières années avant la date de clôture initiale de l'invitation;**
2. une valeur minimale de 850 000,00 \$;
3. au moins un (des trois contrats proposés) doit avoir visé l'élaboration de spécifications techniques, la conception, le développement et la mise en œuvre d'une application d'entreprise sur la plateforme Java 2, Enterprise Edition (version 1.3 ou plus récente).

RÉPONSE 1

Le Canada a examiné la question et la DP demeurera inchangée.

QUESTION 2

Le Canada a fait preuve de souplesse dans sa réponse à la question 5 de la modification 5 en supprimant l'exigence de fournir des lettres de référence signées pour le C.O1. Il s'agit d'une décision curieuse et très soudaine, puisque la plupart des soumissionnaires intéressés ont déjà des lettres de référence de leurs clients à ce moment-ci du processus d'invitation à soumissionner.

Est-ce que le Canada pourrait faire encore preuve de souplesse et envisager de modifier le critère C.C1 pour permettre 10 contrats au lieu de 8 pour démontrer l'expérience? De cette manière, le Canada pourra s'assurer que les entreprises sont bien qualifiées pour offrir le nombre minimal de jours facturables requis sous C.O1, tout en faisant preuve d'une certaine souplesse pour le critère coté. Cela est nécessaire puisque le critère coté demande le double des journées facturables du critère C.O1 pour obtenir l'ensemble des points.

RÉPONSE 2

Le Canada a examiné la question et la DP demeurera inchangée.

QUESTION 3

Nous croyons comprendre que l'État aimerait utiliser le critère C.O1 pour veiller à ce que le MPO obtienne des propositions de fournisseurs en mesure de satisfaire adéquatement aux besoins du MPO en matière de dotation. Par ailleurs, nous croyons comprendre qu'il y aura trois (3) contrats de plus de 4 millions de dollars chacun pendant leur durée. En gardant cela à l'esprit, l'État envisagerait-il de modifier le critère C.O1 comme suit :

Pour être acceptés, les trois (3) contrats doivent :

1. avoir été attribués au cours des cinq (5) dernières années avant la date de clôture initiale de l'invitation;**
2. avoir une valeur totale moyenne d'environ 2 000 000,00 \$ collectivement;
3. au moins un (des trois contrats proposés) doit avoir visé l'élaboration de spécifications techniques, la conception, le développement et la mise en œuvre d'une application d'entreprise sur la plateforme Java 2, Enterprise Edition (version 1.3 ou plus récente).

OU

Pour être accepté, chaque contrat doit avoir :

1. été attribué au cours des cinq (5) dernières années avant la date de clôture initiale de l'invitation;**
2. une valeur minimale de 995 000,00 \$;
3. au moins un (des trois contrats proposés) doit avoir visé l'élaboration de spécifications techniques, la conception, le développement et la mise en œuvre d'une application d'entreprise sur la plateforme Java 2, Enterprise Edition (version 1.3 ou plus récente).

RÉPONSE 3

Le Canada a examiné la question et la DP demeurera inchangée.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.